

Cet argent ne fut jamais payé.

Tels sont les faits prouvés.

Comme on le voit à la lecture du statut ci-haut cité, trois conditions sont nécessaires pour constituer l'offense, il faut que l'argent ait été :

- 1o. Exigé.
- 2o. Avec menaces.
- 3o. Avec intention de le voler.

1o. L'argent a-t-il été exigé ?

Malgré que ce ne soit que sur la demande du plaignant de régler l'affaire que l'accusé a fixé son montant, je crois qu'il faut dire ici, que l'argent a été exigé, car en considération du paiement de \$50, l'accusé consentait à ne pas dénoncer le plaignant; mais à défaut par ce dernier de payer cette somme là, l'accusé était déterminé à le faire poursuivre.

2o. L'argent a-t-il été exigé avec menaces ?

Qu'est-ce qui constitue une menace ? Les décisions sur cette question sont contradictoires. Une des premières causes rapportées qui aient trait à cette question est la cause de Rex vs. Knewland jugée en 1796, et rapportée dans le 2e Vol. de Leach, causes de la Couronne à la page 721. Cette cause peut se résumer comme suit : La poursuivante fut menacée par des individus présents à un encan simulé, d'être envoyée devant le magistrat et de là en prison à défaut par elle de payer pour un article qu'ils prétendaient lui avoir été adjugé, malgré qu'elle n'eut pas enchéri sur cette article ; et ils appelèrent en conséquence un prétendu gardien de la paix qui lui dit qu'elle aurait à lui payer un sheling ou à l'accompagner chez le magistrat. Elle lui donna un sheling, non parce qu'elle appréhendait aucun danger pour sa personne, mais parce qu'elle craignait d'être conduite en prison. La Cour présidée par M. le juge Heath déclara que ces faits ne suffisaient pas pour justifier une conviction. Mais il est à remarquer que cette poursuite était faite pour une offense de droit commun, de vol avec violence (robbery) et avant que la clause ci-dessus récitée ne fut statuée. Il n'y a pas de doute que les faits de cette cause auraient suffi pour arriver à une conviction sous l'opération de notre statut.

Dans la cause de Regina vs. Walton, jugée en 1863, et rapportée dans Leigh et Cave à

la page 288, il a été décidé que pour que l'offense tombe sous l'opération du statut, il faut que la demande, si elle est couronnée de succès, constitue un vol et que les menaces alarment celui qui en est l'objet, au point de bouleverser son esprit et d'enlever à ses actes cet élément libre et volontaire, qui seul peut constituer le consentement.

Dans la cause de Regina vs. Robertson, jugée en 1863, et rapporté dans le 10e vol. des rapports de Cox à la page 9, on semble, avec raison suivant moi, n'avoir pas exigé ces conditions.

Dans cette cause, un gardien de la paix avait menacé d'arrêter un passant pour une offense imaginaire, à moins que ce dernier ne lui payât une somme de cinq chelins. L'argent fut payé au gardien de la paix qui fut ensuite arrêté, jugé et trouvé coupable de l'offense définie dans la clause ci-haut récitée.

La décision de Regina vs. Walton a été beaucoup discutée et révoquée en doute. Greaves dit que cette décision demande reconsidération et il affirme que n'importe quelle menace ou n'importe quelle force suffisent pour donner effet à la clause, si ces menaces ou cette force sont accompagnées de l'intention de voler. Je concours absolument dans cette opinion.

Conséquemment dans la cause actuelle, je suis d'avis que les menaces ont été suffisantes pour assujettir l'accusé aux dispositions de la clause, si ces menaces eussent été accompagnées de l'intention de voler.

3o. Quant à l'intention de voler : Le poursuivant insiste fortement et cite plusieurs autorités pour établir que l'intention de voler est une question qui doit être laissée à l'appréciation du juré et ne doit pas être décidée par le magistrat.

Je crois aussi à cette maxime si les circonstances sont de nature à créer du doute. Mais dans le cas actuel peut-il y avoir du doute ? Ainsi pourrait-on prétendre qu'un créancier qui au moyen de menaces obtiendrait le paiement de sa créance, tomberait sur l'opération du statut ? Certainement non. Eh ! bien, ici, n'est-ce pas précisément un cas analogue ? L'accusé exige avec menaces, du plaignant, qu'il paie en aumônes